

On se souviendra que le Comité consultatif du Programme, dont j'ai récemment eu l'honneur d'être élu président, a chargé un groupe d'experts de faire l'évaluation de ce programme au printemps de 1975. Après avoir examiné le rapport du Groupe d'évaluation, le Comité consultatif a fait siennes plusieurs conclusions, dont la plus importante révèle que le Programme a représenté un effort humanitaire important et utile de la communauté internationale et que, dès lors, il est souhaitable de le poursuivre et de l'étendre afin de faire face aux besoins croissants engendrés par l'évolution récente de la situation dans les territoires intéressés. Dans sa résolution 3422(XXX), l'Assemblée générale a avalisé cette conclusion et un certain nombre de recommandations relatives à la poursuite et à l'expansion du programme et au renforcement de son administration. Au cours de l'année écoulée, ces recommandations sont graduellement entrées en vigueur, notamment celles portant sur le transfert, dans la mesure du possible, des responsabilités administratives aux bureaux extérieurs du P.N.U.D. dans les pays où un nombre appréciable d'étudiants bénéficient du Programme. Cela a eu pour avantage d'abréger le délai des réponses apportées aux demandes de renseignements. Par exemple, on a chargé les bureaux extérieurs de s'occuper du renouvellement des bourses dans les cas où le cours pour lequel le renouvellement est demandé est le même que celui pour lequel la bourse a été initialement octroyée, l'étudiant ayant réussi son année scolaire. Par ailleurs, la sélection des candidats a été facilitée par l'accroissement du nombre des entrevues que ces bureaux ont pu mener sur place et, tout en tenant compte des aspirations et des intérêts des étudiants, on a pu accorder une plus grande importance aux besoins existant sur le plan professionnel, lors de l'accession à l'indépendance ou au gouvernement par la majorité. A ce propos, on engage les bureaux extérieurs du P.N.U.D. à aider les boursiers à obtenir un emploi et à rester en contact avec eux une fois leur diplôme obtenu.

L'examen du rapport du secrétaire général révèle que le Programme n'a pu octroyer que 126 nouvelles bourses au cours de l'année 1975-1976 contre 634 l'année précédente. Le Comité consultatif estime que cette réduction devrait être source de vives préoccupations pour les États membres dans la mesure où elle affecte l'évolution du Programme. Même si un léger pourcentage de cette baisse peut être imputé au nombre exceptionnel des bourses accordées en fin de période l'année précédente, comme l'explique en détail le paragraphe 9 du rapport du secrétaire général, le facteur clé dans cette diminution réside dans l'accroissement vertigineux des frais au titre du Programme. Ainsi, le coût moyen par bourse, de 1,300 pour l'année 1973-1974, s'est élevé à 1,750\$ pour l'année 1975-1976 et, sur la foi de l'expérience actuelle se chiffrera à 2,000\$ pour 1976-1977. L'inflation est, bien sûr, l'une des causes de l'augmentation du coût des études et de la formation mais il importe de mentionner le fait que l'on n'est plus en mesure d'accorder des bourses en nombre aussi élevé que par le passé dans certains pays, le Zaïre par exemple, qui ne subventionnent plus aussi largement les études entreprises dans leurs établissements d'enseignement. Le Programme ayant dès lors à supporter de plus en plus le fardeau réel des bourses, le coût moyen est susceptible de continuer à monter de façon sensible.

Les États membres se souviendront que lors de sa XXIX^e session, en 1974, à la suite de l'indépendance de la Guinée-Bissau et en prévision de celle des autres pays sous administration portugaise en Afrique, l'Assemblée générale a décidé, à titre de mesure de transition, de continuer à accorder son aide aux étudiants de ces pays. Mon prédécesseur a laissé entendre, à l'époque, que les dispositions de la résolution pouvaient signifier que les étudiants déjà pris en charge recevraient de l'aide jusqu'à la fin de leurs études et que de nouvelles bourses seraient octroyées aux étudiants de ces territoires jusqu'à la mise en oeuvre des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique. Il s'est avéré que la période de transition pour les nouvelles bourses était d'une année environ. En mars 1976, le Comité consultatif a recommandé que priorité soit donnée aux ressortissants de pays n'ayant pas encore accédé à l'indépendance ou n'étant pas encore gouvernés par la majorité — c'est-à-dire l'Afrique du Sud, la Rhodésie et la Namibie — et, par la suite, le poids écrasant des impératifs financiers obligea à n'octroyer le petit nombre des nouvelles bourses qu'aux seuls requérants de ces trois pays.

A l'heure actuelle, des contributions volontaires de l'ordre de 1.6 millions de dollars par année sont versées au titre du Programme. A moins d'une augmentation de ces contributions, selon les prévisions pour 1976-1977 le nombre total des boursiers diminuera radicalement au cours de la prochaine période à considérer. Je ne tiens pas à donner l'impression qu'il est possible de fixer avec précision le coût idéal du Programme. Il apparaît cependant que la situation actuelle en Afrique australe nous crée des obligations très lourdes mais que l'on se doit de respecter. Cette année, des bourses ont dû être refusées à plusieurs centaines de candidats parfaitement qualifiés, faute de fonds. Dans l'espoir qu'un plus grand nombre de bourses seront disponibles dans un an, on a invité les intéressés à soumettre une nouvelle demande l'année prochaine.

Au nom de 35 États membres, j'ai le plaisir de déposer la résolution qu'il est d'usage d'adopter sur ce point. Ce faisant, je voudrais remercier vivement les États membres de leur apport au programme, que celui-ci ait été général ou modeste, qu'ils aient effectué des versements en espèces ou qu'ils aient mis des places à la disposition des bénéficiaires de ce programme dans leurs universités. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux gouvernements des pays africains et autres qui reçoivent ces jeunes gens. Leur appui au Programme et l'attention qu'ils accordent